



Profession ÉDUCATION

N° 243 | Février 2016 | 2,50 €

**INDISPENSABLE
ÉDUCATION POPULAIRE !**

**Invité du mois :
Antoine Chereau**

3 ÉDITO

Un rendez-vous sous pression

Négociation sur l'évolution du point d'indice.

4 ACTUALITÉ

Admission post-bac 2016

De quelques nouveautés.

Premier degré

Des choix aux actes.

Colloque ESR coorganisé par la CFDT et le Sgen-CFDT

Re-penser l'enseignement supérieur et la recherche.



Agenda social dans l'ESR

Premières négociations...

7 DOSSIER



Indispensable éducation populaire

Vecteur majeur du
vivre-ensemble,
l'éducation populaire
peut-elle vraiment être
sacrifiée pour raison
économique et sociale ?

11 INFO PRO

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

L'enjeu de la reconnaissance professionnelle.

12 CONGRÈS

11^e congrès fédéral

Composition et rôle du conseil fédéral.

13 NUMÉRIQUE

Classe inversée

Suivez la balise #CLISE2016

Loi « pour une République numérique »

Une République sans éducation ?

14-15 L'INVITÉ DU MOIS

Antoine Chereau

La liberté
d'expression vue
par un dessinateur
de presse.

LA POLICE RECHERCHE ACTIVEMENT
LE PIGEON QUI A CHIÉ SUR HOLLANDE.



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION: Frédéric Sève. **RÉDACTEURS EN CHEF:** Adrien Ettwiller et Franck Loureiro. **SECRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE:** Aline Noël et Christophe Caulier. **RÉDACTEURS:** Vincent Bernaud, Dominique Bruneau, Martial Crance, Julien Duruisseau, Isabelle Lacaton, Jean Muller, Odile Nave, Catherine Nave-Bekhti, Aline Noël, Claudie Paillette, Pierre-Marie Rochard, Frédéric Sève, Guillaume Touzé. **IMPRESSION:** ETC, Yvetot (76) - Imprim' Vert. **N° CPPAP:** 1015 S 07555. **ISSN:** 1143-2705. **Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation nationale et de la Recherche publique** 47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél.: 01 56 41 51 00. Fax: 01 56 41 51 11. Mél: profession.education@sgen.cfdt.fr - <http://www.sgen.cfdt.fr> **PUBLICITÉ:** IM Régie, 23 rue Faidherbe 75011 Paris / email: impub@impub.fr / Tél.: 01 40 24 15 33. **PHOTO DE COUVERTURE:** © Unsplash - Pixabay.



FRÉDÉRIC SÈVE
Secrétaire général

ÉDITO

Un rendez-vous sous pression.

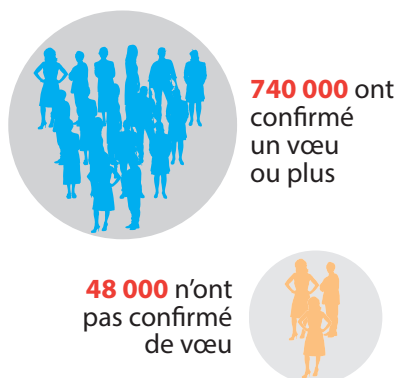
L'ACCORD SUR LES PARCOURS PROFESSIONNELS, LES CARRIÈRES ET LES RÉMUNÉRATIONS (PPCR) instaure un rendez-vous salarial annuel, c'est-à-dire une négociation sur l'évolution du point d'indice. Une rupture bienvenue après des années de gel qui ont érodé le pouvoir d'achat des personnels, mais une négociation tendue, car les personnels exigent qu'elle se conclue positivement.

Ceux-ci estiment qu'ils ont déjà payé d'efforts la politique de redressement, notamment en mettant en œuvre les nombreuses réformes qui se sont succédé – réformes parfois bien inspirées, parfois très discutables dans leurs objectifs ou leurs modalités. Ces réformes ont, de plus, été conduites sans surcout puisque, globalement, les effectifs de la Fonction publique d'État sont restés stables depuis 2012 et les créations d'emplois dans les ministères « prioritaires » ont été compensées par des réductions d'effectifs ailleurs. Enfin, le gel du point d'indice six années consécutives a fait plus qu'annuler les gains liés aux promotions, si bien que, comme l'a récemment noté l'Insee, les salaires nets baissent dans la Fonction publique depuis 2013.

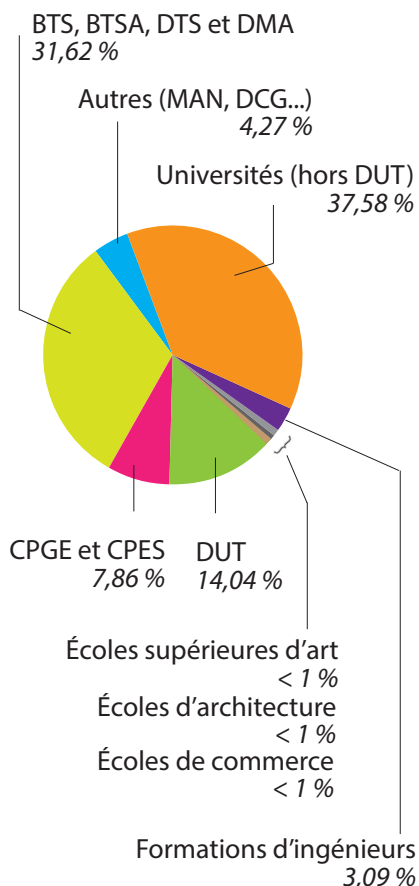
On touche là au plus crucial. Un gel prolongé menacerait à terme l'effet bénéfique de la revalorisation des grilles programmée par l'accord PPCR. Or, chacun reconnaît que les métiers de la Fonction publique souffrent d'un manque d'attractivité qui compromet le service public lui-même. Si l'État veut être cohérent, il ne peut plus se dérober.

Février 2015

Nombre de candidats inscrits sur APB en 2015



Répartition des vœux n° 1 par filière d'études en 2015



Sources : MENESR, 30 juin 2015.

Admission post-bac 2016

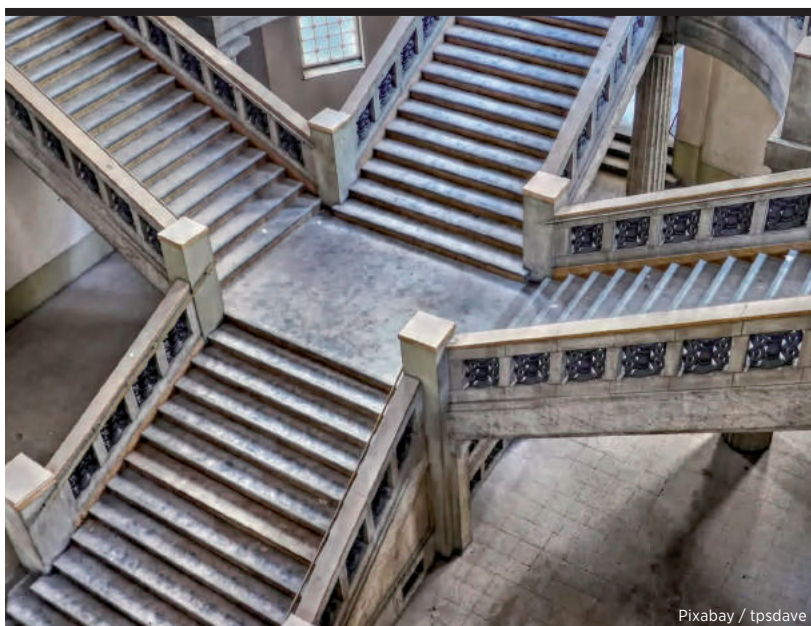
De quelques nouveautés

Par Vincent Bernaud et Catherine Nave-Bekhti

Le ministère modifie le système d'admission post-bac (APB) afin que les bacheliers et bachelières (qui seront près de 750 000) aient assurément une proposition de formation dans le domaine d'étude le plus proche de leurs vœux. C'est le pari d'une meilleure orientation, qui est source de motivation et de réussite plus fréquente en licence. Ces évolutions concernent les aides financières, l'accompagnement renforcé des lycéens, l'ouverture de passerelles entre filières de formation, la création de candidatures groupées...

Pour le Sgen-CFDT, deux dimensions auraient mérité d'être plus approfondies. D'une part, la formation de tous les personnels concernés par APB a été évoquée comme une simple option, alors que c'est une nécessité pour rendre plus performant le travail de suivi et de conseil auprès des élèves, notamment parce que l'application et les logiques d'affectation évoluent. D'autre part, le clivage du système post-bac entre formations sélectives et non sélectives induit une gestion des flux d'élèves, en fonction des places et formations offertes, qui génère inévitablement une sélection et une injustice à l'origine, parfois, de la démotivation, et en général de difficultés pour les étudiants. L'accueil des bacheliers doit être effectué, collectivement et équitablement, par l'ensemble des filières post-bacs intégrées au sein des structures universitaires. Seule voie pour dépasser le clivage entre filières sélectives et non sélectives, et pour répondre à la demande des étudiants.

Cf. Le « Guide du candidat » : <http://urlz.fr/33Gy>
Pour aller plus loin : <http://www.cfdt.fr/post-bac-2016>



Pixabay / tpsdave



ORS des profs des écoles

Un projet de décret

Un nouveau décret sur les obligations réglementaires de service (ORS) des professeurs des écoles (PE) sera présenté au comité technique ministériel (CTM) d'avril 2016. Ce projet reprend les horaires institués par la circulaire de février 2013 sur les rythmes scolaires. Il précise les horaires des PE exerçant en milieu pénitentiaire. Le Sgen-CFDT a demandé une clarification concernant les indemnités des collègues qui exercent en établissement médico-social ou qui sont chargés de missions particulières (conseiller pédagogique, référent, coordonnateur REP+, X-Tice, EMS...). Le ministère a prévu un ensemble d'arrêtés sur ces sujets.



Retrouvez toute l'actualité sur notre site sgen.cfdt.fr



Premier degré

Des choix aux actes

Les responsables syndicaux premier degré du Sgen-CFDT se sont réunis en janvier pour échanger sur les préoccupations des collègues (école inclusive, direction d'école, rémunération et temps de travail).

Si les militants font le constat qu'après la loi de 2005, la logique d'inclusion n'est pas remise en cause, en revanche les moyens de sa mise en œuvre sont nettement insuffisants, tant du point de vue matériel qu'humain, y compris en matière de formation pour accompagner tous les personnels. L'organisation de l'école doit évoluer, notamment pour la direction. La logique de confiance doit permettre une plus grande autonomie. Il faut aussi mieux former les directeurs et moins les soumettre à une pression hiérarchique. Une véritable simplification des tâches administratives est attendue sans délai.

Le Sgen-CFDT a obtenu en 2013 la création de l'indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (Isaé). Un calendrier de revalorisation est prévu. L'accord PPCR (cf. page 11), signé par la CFDT, va permettre une revalorisation plus importante des professeurs des écoles (PE). L'attente est forte.

En ce qui concerne le temps et la charge de travail, les discussions actuelles ne vont pas assez loin dans la redéfinition du service des PE. Pour le Sgen-CFDT, le temps de travail consacré à l'école n'étant pas toujours visible, il faut le déconnecter du temps de présence des élèves.

Pour aller plus loin, lire le communiqué de presse « Dégradation des conditions de travail des professeurs des écoles... » : <http://urlz.fr/357W>

En bref

Les professeurs documentalistes en collège

Pour le Sgen-CFDT, les dernières nouveautés applicables au collège concernent pleinement les professeurs documentalistes : accompagnement personnalisé, travail interdisciplinaire, EMI, renforcement possible du travail en groupes... Certains chefs d'établissement ou inspecteurs pédagogiques régionaux (IPR) veulent dénier aux profs doc la possibilité de s'impliquer dans l'établissement alors qu'ils sont réglementairement compétents, car régulièrement cités dans les textes officiels, pour porter leurs compétences dans les nouvelles modalités d'intervention pédagogiques. Le CDI peut être le cœur d'une pédagogie décloisonnée et de projet au sein du collège. Les profs doc ne doivent pas se laisser voler cette opportunité.

Pour en savoir plus : <https://lc.cx/4fBv>

La voie professionnelle

La ministre a annoncé quatre mesures pour la rentrée 2016 (cf. *Profession Éducation* n° 242). Si la création de formations nouvelles en alternance et de postes en lycée a été bien accueillie, en revanche, la possibilité pour un jeune de changer d'orientation au moment des vacances d'automne ne répond pas à l'évolution de la classe de seconde vers moins de spécialisation. Faute de mesures concrètes pour l'incarner, le jumelage entre collège et lycée professionnel restera une simple annonce. L'effort suggéré de maintenir dans leur académie les contractuels titularisés risque de se heurter aux contraintes légales, et de créer des inégalités de traitement.

Psychologues de l'Éducation nationale

La création du corps des psychologues était initialement programmée pour septembre 2016. Il apparaît de plus en plus en évidence que les discussions qui s'ouvrent sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations sont de nature à bouleverser le calendrier initial (lire p. 11). Le Sgen-CFDT a demandé qu'un nouveau calendrier soit communiqué. Réponse le 22 mars 2016, date où le ministère doit réunir les syndicats pour faire le point.

Colloque



© Anne Bruel / Info-Com CFDT

Re-penser l'ESR

« L'enseignement supérieur et la recherche sont indispensables pour penser notre monde » : Laurent Berger a conclu ainsi les réflexions, échanges et débats organisés par la CFDT et le Sgen-CFDT, les 4 et 5 février. L'enseignement supérieur et la recherche (ESR) constituent donc bien « un enjeu pour la société, un enjeu pour la CFDT » !

Cinq tables rondes réunissant une vingtaine d'intervenantes du monde universitaire, syndicalistes CFDT ou non, en ont décliné différentes facettes, notamment : les problématiques actuelles à partir d'un bilan de la loi de 2013, ses ambitions, ses limites, et les possibilités qu'elle offre ; les perspectives d'avenir pour la recherche, les enjeux économiques et sociétaux ; l'importance des « fonctions supports » et de leurs agents (administration, bibliothèques, Crous...) dans l'accompagnement des étudiants. La préoccupation d'une véritable démocratisation de l'enseignement supérieur a accompagné les échanges, tel un leitmotiv : ainsi, pour beaucoup, l'« excellence » universitaire, c'est d'abord l'accès du plus grand nombre à la réussite ! D'où l'importance d'une refondation de la pédagogie, centrée sur la progressivité et la transdisciplinarité, avec des étudiants acteurs de leurs apprentissages. Les prises de parole n'ont pas sous-estimé les difficultés que rencontre l'université pour se réformer, même si beaucoup a déjà été fait... Ce qui manque surtout, c'est un accompagnement politique de l'État, par des moyens financiers, humains et de formation. Mais les convictions et la vision d'avenir des participantes à ces deux journées tracent le chemin : un bon exemple en est l'action fédératrice de la CFDT dans l'Essonne autour du projet de Paris-Saclay. Notre type de syndicalisme doit et peut contribuer à re-penser l'ESR, dans une démarche porteuse de sens pour les personnels et d'avenir pour les étudiants.

Agenda social dans l'enseignement supérieur et la recherche

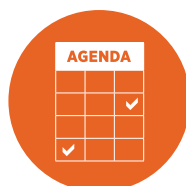
Premières négociations...

Par Franck Loureiro

Prévues par le protocole social signé en février 2014 par le Sgen-CFDT, les premières négociations se sont terminées le 10 février 2016. Elles portaient sur cinq grands sujets : les agents non titulaires Biatss, la mobilité, la responsabilité sociale de l'employeur, les carrières et missions, les régimes indemnitaires.

Le Sgen-CFDT a demandé que la titularisation se fasse « au fil de l'eau », sans concours et sur poste, et que les agents non titulaires bénéficient des mêmes régimes indemnitaires que leurs collègues titulaires. Le Sgen-CFDT a exigé que le droit à mobilité de tous les agents soit respecté, particulièrement pour les priorités légales (rapprochement de conjoint, handicap). Notre demande d'harmoniser les bilans sociaux et d'y inscrire des éléments qualitatifs a été entendue. Nous avons revendiqué l'intégration des professeurs certifiés (PRCE), des professeurs des écoles issus du primaire (PREC) et des conseillers principaux d'éducation (CPE) dans le corps des agrégés, et l'application du référentiel enseignant chercheur à l'ensemble de ces personnels. L'allègement du service des maîtres de conférence stagiaires pour qu'ils puissent se former aux missions d'enseignement, a reçu un avis favorable de la direction générale des ressources humaines, comme la reconnaissance de l'investissement pédagogique pour les enseignants chercheurs.

Mais bien d'autres points restent à clarifier. Le Sgen-CFDT demande un pilotage politique des négociations à venir par le cabinet du secrétaire d'État, afin que les arbitrages soient rendus au plus vite.



AGENDA

Retrouvez
l'intégralité de
l'agenda
sur notre site
sgen.cfdt.fr

scolaires des premier et second degrés pour les droits des femmes et l'égalité femmes-hommes.
<http://uriz.fr/3573>

Du 24-02 au 08-06 2016



Charlie Hebdo invite les 12-22 ans à revigorer l'humour à la française, irrévérencieux, potache, grotesque... en écrivant un texte sur le sujet suivant : « Et si on remplaçait le bac par ? ». Lancement du prix le 24 février et annonce des lauréats le 1^{er} juin 2016.

Tout sur ce défi :

www.leprixcharlie.fr

08 | 03 2016

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE LA FEMME

C'est l'occasion d'une sensibilisation et d'une mobilisation dans les établissements

9-11 | 03 2016

SALON ÉDUCATEC-ÉDUCATICE

Annulée en raison des attentats à Paris de novembre 2015, la dernière édition du Salon professionnel de l'éducation primaire, secondaire et de l'enseignement supérieur se tiendra du 9 au 11 mars 2016. Le Sgen-CFDT recevra sur son stand quelques-uns des contributeurs au dossier numérique de *Profession Éducation* n° 241, comme Nathalie Noël et Parcamatt (Matthieu Parcaroli). www.educatec-educatice.com

Paris - Porte de Versailles - Pavillon 2/1 - Stand C6

21-26 | 03 2016

SEMAINE DE LA PRESSE ET DES MÉDIAS DANS L'ÉCOLE

Le thème « La liberté d'expression, ça s'apprend » est reconduit pour cette 27^e Semaine de la presse et des médias. www.cleml.org/fr/spme/



DOSSIER

Indispensable éducation populaire !

Réalisé par Dominique Bruneau, Isabelle Lacaton et Claudie Paillette

Avec plus d'un siècle d'existence, un maillage important du territoire national et l'implication passionnée de nombreux bénévoles, les mouvements d'éducation populaire sont des acteurs essentiels du vivre-ensemble.

Pourtant, le tissu associatif, qui s'adresse aux jeunes comme aux adultes, semble être au nombre des victimes collatérales de la réforme territoriale. L'éducation populaire devra-t-elle durablement faire les frais de choix économiques et sociaux à courte vue ? N'est-ce pas là un pari sur l'avenir du tissu social des plus risqués tant sont vastes ses champs de compétence et d'action ?

Petit historique de l'éducation populaire



L'auberge Épi d'or de Bierville.

Le rapport de Condorcet d'avril 1792, intitulé « L'Organisation générale de l'instruction publique », est à l'origine du mouvement d'éducation populaire qu'il est bien difficile de définir, aujourd'hui encore. À travers deux axes : « l'instruction nationale et universelle pour tous les citoyens » et « l'instruction pendant toute la durée de la vie », Condorcet introduit la valeur civique et sociale de l'éducation, en proposant d'apporter à tous les citoyens l'instruction et le bien-être nécessaires pour participer activement à la vie de la société, et « établir entre les citoyens une égalité de fait ».

Les valeurs de l'éducation populaire se sont transmises au rythme des grands événements de l'Histoire et de l'évolution du système éducatif, mais les mouvements d'éducation populaire – qu'ils soient laïcs ou chrétiens sociaux –, ont été relancés sous le Front populaire par Jean Zay et Léo Lagrange, avec une nouvelle impulsion après la Résistance. De manière non exhaustive, parmi les principales organisations qui ont forgé ces valeurs, nous trouvons la Ligue de l'enseignement, la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), les Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (Ceméa) et les Francas.

Les missions de l'éducation populaire, souvent assimilées aux activités complémentaires de l'École, offrent des champs d'action qui s'inscrivent dans des pratiques très diversifiées. Elles sont le fruit d'une lutte sociale pour l'émancipation de tous, et doivent être conduites dans un véritable partenariat avec les élus.

Comme l'écrivait Benigno Cacérès en 1964 dans son ouvrage *Histoire de l'éducation populaire* : « en ce temps où chacun de nous s'interroge sur les structures qui permettraient à notre pays de vivre une véritable démocratie, il n'est point utopique de croire que former les hommes pour les rendre plus conscients, c'est-à-dire plus libres, est sans doute un des moyens efficaces de préparer la société de demain ». Étonnamment actuel.

CONSTRUITE STRATE APRES STRATE DEPUIS LE XIX^e SIÈCLE, la notion d'éducation populaire a imprégné tout le XX^e siècle et les mouvements de jeunesse, qu'ils soient d'origine confessionnelle ou politique.

Le terme « populaire » convoque le peuple comme élément de la Nation, mais renvoie également aux « classes populaires ». Car l'éducation populaire s'adresse évidemment à tous, mais se doit d'atteindre ceux qui peinent, pour des raisons sociales, à atteindre certaines expressions de la culture et à manifester leur présence dans la société. Elle reconnaît donc à chacun la volonté et la capacité à progresser, et ce, quel que soit l'âge. Mais l'éducation populaire est également le lieu de l'apprentissage ou de l'exercice de la démocratie. En effet, la plupart des mouvements d'éducation populaire articulent trois démarches démocratiques : démocratie parlementaire, démocratie participative et démocratie directe. La vie de ces associations à but non lucratif, avec un projet clair et défini, permettent d'irriguer le tissu social de pratiques démocratiques et de former à ces démarches les citoyens en devenir. Participer à des assemblées générales, élire des mandants, faire fonctionner la coopération, porter des projets, autant de compétences citoyennes que les mouvements d'éducation populaire permettent de construire. C'est d'ailleurs aussi pour cette raison que certaines de ces associations sont sollicitées pour participer, entre autre, à la formation des élèves-délégués. Mais au-delà de la jeunesse, l'éducation populaire s'adresse bien à l'ensemble de la société, en contribuant à animer la vie sociale et culturelle dans les territoires ruraux comme urbains.

L'ÉDUCATION POPULAIRE, COMPLÉMENT DE L'ÉCOLE

Aux enfants et aux jeunes, les mouvements d'éducation populaire proposent par exemple une aide aux devoirs, en complément du travail des enseignants des premier et second degrés. Il s'agit là d'une façon alternative d'accompagner les élèves, mais aussi de les intéresser aux apprentissages et à l'École, parfois même de les réconcilier avec l'institution scolaire. Et l'on se prend dès lors à souhaiter que l'implantation soit la plus forte dans les secteurs difficiles, car on le sait : ces

1792 Rapport de Condorcet sur l'instruction publique (finalité civique de l'éducation).

1881 Création de l'École républicaine.

1884 Loi Waldeck-Rousseau actant la création des syndicats et des bourses du travail.

RÉVOLUTION

FIN XIX^e
Mouvements associatifs et syndicaux

1866 Création de grandes associations laïques : association polytechnique, association philotechnique et Ligue de l'enseignement.

ANNÉES 20-30
Mouvements de jeunesse

1926 Création de la JOC (Jeunesse ouvrière chrétienne).
1929 Création de la JAC (Jeunesse agricole chrétienne).
1930 Création de la Ligue fr. pour les auberges de jeunesse (d'inspiration catholique).



Le Foyer de la Paix à Bierville, sur la commune de Boissy-la-Rivière dans l'Essonne, a été inauguré en août 1930. Château et domaine de Bierville, achetés en 1921 par Marc Sangnier, un des pionniers en France des Auberges de jeunesse, ont été légués à la CFTC, devenue CFDT en 1964. C'est aujourd'hui un centre de formation syndicale.

© Odile Nave

mouvements contribuent eux aussi largement à la cohésion sociale...

LES POUVOIRS PUBLICS DOIVENT RENOUVELER LEUR CONFIANCE ENVERS L'ACTION DE L'ÉDUCATION POPULAIRE

Les associations organisent également les loisirs extrascolaires. Au travers des activités proposées, elles développent, chez les enfants et les jeunes, leur aptitude à vivre ensemble, à s'écouter et à confronter leurs idées, notamment en public. À vivre sereinement en société en somme...

Ces positionnements de l'éducation populaire en font donc un partenaire incontestable de l'École qui ne pourrait à elle seule porter les valeurs communes. Indéniablement, les événements récents sont venus rappeler la nécessité de ce partenariat, pour porter ensemble des valeurs comme celle de la laïcité...

VICTIME COLLATÉRALE DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES ?

Les difficultés que rencontre aujourd'hui l'éducation populaire sont pourtant nombreuses. Largement financées par le passé, les associations ont été parmi les premières victimes de la réduction des dotations attribuées aux collectivités territoriales, au point de mettre leur existence même en péril. Comment pérenniser leurs actions si les moyens financiers et humains ne sont pas en adéquation avec les besoins ? Comment maintenir des activités par ailleurs inaccessibles aux familles, notamment dans les zones

d'éducation prioritaire ? Sans une politique de la ville volontariste, les partenariats avec les classes, les séjours en classe de découverte, les journées patrimoine, les séjours vacances restent inabordable...

Reconnues institutionnellement par le ministère de la Jeunesse et des Sports, les fédérations d'éducation populaire sont indéniablement des partenaires privilégiés du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture et de la Communication. Ce lien, ancien et fort, entre État et éducation populaire doit être impérativement conforté. L'État, les collectivités et les pouvoirs publics doivent renouveler leur confiance envers l'action de l'éducation populaire, ce qui implique de préserver les aides dont les associations ont toujours bénéficié. Sont en jeu des actions communes de lutte contre l'illettrisme, de développement artistique et culturel (et par là même de curiosité intellectuelle), de création, de participation citoyenne... Les associations doivent pouvoir participer aux projets éducatifs de territoire (PEDT).

L'éducation populaire et les mouvements qui s'y rattachent sont, pour le Sgen-CFDT, des enjeux importants dans ●●●

1936 Front populaire, accords de Matignon.
1937 Création des CEMEA (d'inspiration laïque).

1948 Création de la Direction générale de la jeunesse et des sports et de la Fédération des MJC.

1959 Création du ministère de la Culture.

1998 « Rencontres pour l'avenir de l'éducation populaire » à la Sorbonne.

39-45
2^e Guerre mondiale
Résistance

ANNÉES 50
Reconnaissance institutionnelle
de l'éducation populaire

1938 Création du CLAJ (Centre laïque des auberges de jeunesse).

1943 Création clandestine des Francas (Francs et Franches Camarades) et de Peuple et culture.

1953 Création d'un institut devenu l'Injep (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire).

1968 Manifeste de Villeurbanne.

Frédéric Cuignet *

“Les moyens engagés par le ministère sont ridicules face à l'enjeu”

* CONSEILLER D'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE JEUNESSE (CEPJ) À LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE À NANCY, FRÉDÉRIC CUIGNET EST DÉLÉGUÉ EN CHARGE DU SERVICE CIVIQUE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE.

Quelles sont les relations entre le ministère de la Jeunesse et des Sports, et les mouvements d'éducation populaire ?

➊ C'est un long partenariat qui se traduit d'abord par une tutelle administrative, soit des structures (via l'agrément « jeunesse et éducation populaire »), soit des activités de loisirs éducatifs collectifs développées hors temps scolaire (périscolaire, mercredis, vacances). Mais cette tutelle administrative (déclaration, protection des usagers) ne se conçoit qu'en lien avec les objectifs éducatifs et l'organisation pédagogique de ces accueils collectifs de mineurs sur un plan qualitatif. Le ministère a également un rôle dans la formation des cadres : délivrance du brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa), du brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD), voire de diplômes professionnels. Enfin, il contribue à accompagner les pratiques des professionnels dans des domaines variés : lecture, activités sportives, éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD), culture scientifique et technique, numérique et éducation aux médias, et maintenant laïcité et lutte contre les discriminations.

Comment vois-tu l'insertion de l'éducation populaire dans les politiques éducatives territoriales ?

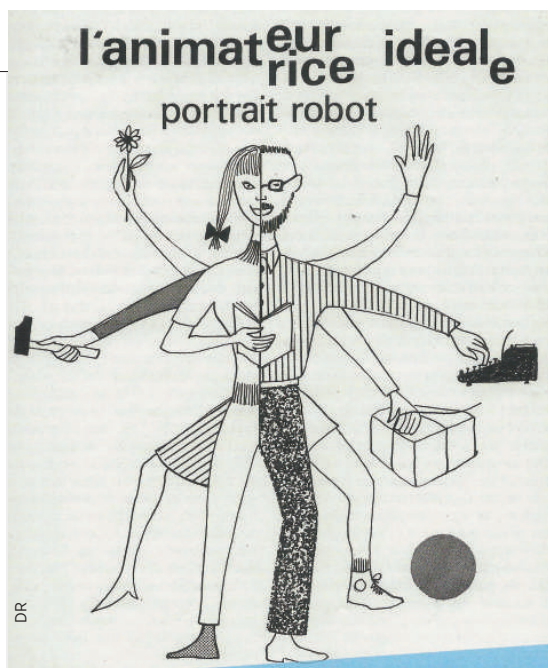
➋ Le « chacun chez soi » a longtemps dominé, avec peu de collaborations en dehors de dispositifs comme les contrats

éducatifs locaux (CEL), les projets éducatifs locaux (PEL), l'accompagnement éducatif. Signalons tout de même des exceptions locales comme les centres de loisirs associés à l'école (Claé) dans le Sud-Ouest. Mais le cœur de la réforme des rythmes, qui développe massivement un temps périscolaire encore plus imbriqué avec le temps scolaire, impose à tous de travailler localement, dans une école ou sur un territoire pour harmoniser les objectifs éducatifs, mettre les moyens en cohérence. Quels étaient les liens antérieurs entre la direction d'une école et celle du périscolaire en dehors de l'intendance ? Le développement des projets éducatifs territoriaux (PEDT), quasi obligatoires pour obtenir des financements, s'est fait à marche forcée. C'est pourtant bien du temps et de la concertation qu'il aurait fallu pour élaborer des objectifs partagés. La situation est encore plus complexe dans les territoires prioritaires où, au dispositif des PEDT, doit s'adjoindre ce qui était fait dans le cadre des contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), de la réussite éducative, avec des remises en cause parfois.

Et les moyens du ministère dans tout cela ?

➌ Très clairement, ils sont ridicules face à l'enjeu. Les budgets dont nous disposons (BOP 163 hors service civique*) localement ont baissé de 60 % entre 2011 et 2016. Par ailleurs, les moyens humains ne suivent pas. Dans mon département, c'est une collègue CEPJ qui suit (entre autre) les près de 300 PEDT, là où la direction des services départementaux de l'Éducation nationale mobilise les quinze inspecteurs de circonscription. Enfin, l'orientation actuelle du ministre est de concentrer les politiques et les crédits sur les territoires prioritaires définis par le comité interministériel pour l'égalité et la citoyenneté (Ciec). Ces crédits, fléchés, « Politique de la Ville » irriguent moins les grands acteurs de l'éducation populaire, ce qui génère de grosses inquiétudes pour les secteurs ruraux.

*Budget opérationnel de programme.



Dessin, reproduit dans le livre de Laurent Besse paru à La Documentation française (cf. bibliographie ci-dessous), qui figurait dans un dossier type de stage de formation d'animateurs permanents des loisirs et de l'enfance organisé par la Fédération nationale des Francas en 1966.



la construction de notre société. Complémentaires de l'École, ils sont ! Et complémentaires de l'École, ils doivent rester ! Ils sont une composante indispensable d'une société qui mise sur la culture, la connaissance et le vivre-ensemble, ils sont un espace complémentaire à l'Éducation nationale, ils sont une condition essentielle pour que chaque enfant trouve sa place dans la société de demain et participe à la vie sociale et politique. Car les valeurs véhiculées par l'éducation populaire ont depuis l'origine contribué à la construction politique de notre pays et notamment à marquer le débat démocratique. Faisons en sorte que cette action continue ! ●

Pour aller plus loin :

<http://www.cfdt.fr/dossier-education-populaire>



Bibliographie

Benigno Cacérés, *Histoire de l'éducation populaire*, Éditions Le Seuil, 1964.

Laurent Besse, *Construire l'éducation populaire. Naissance d'une politique de jeunesse (1958-1970)*, La Documentation française, 2014. — *Les MJC, de l'été des blousons noirs à l'été des Minguettes, 1959-1981*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

F. Tétard, D. Barriolade, V. Brousselle, J-P. Egret (coord. par), *Cadres de jeunesse et d'éducation populaire (1918-1971)*, La Documentation française, 2010.

Parcours professionnels, carrières et rémunérations

L'enjeu de la reconnaissance professionnelle

Par Pierre-Marie Rochard et Frédéric Sève

Comment rendre justice à l'engagement et à la qualité du travail des personnels ? L'accord sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations (PPCR) donne quelques points d'appui pour répondre à cette question et permet à la CFDT d'avancer ses propositions.

LE DROIT À L'AVANCEMENT

Le premier élément à prendre en compte est l'ancienneté dans la fonction, avec ce que cela suppose d'expérience et d'expertise accumulées. Pour la CFDT, l'ancienneté étant valorisée par l'avancement d'échelon, elle revendique le cadencement unique, c'est-à-dire un avancement d'échelon au même rythme pour tous (cf. ci-dessous).

L'avancement d'échelon rétribuerait ainsi de façon égalitaire l'ancienneté. Mais on pourrait dès lors lui reprocher d'ignorer la « valeur professionnelle » des agents. La CFDT n'a jamais été opposée à un dispositif qui valoriserait les agents autrement qu'à travers

l'ancienneté, et plus particulièrement par une promotion de grade (l'accès à une échelle de rémunération supérieure). Mais elle y met plusieurs conditions.

COMMENT ÉVALUER LES PERSONNELS ?

Tout d'abord, il doit s'agir de « reconnaissance du travail » et pas de « valorisation du mérite ». Pour la CFDT, il faut renoncer aux notes et classements toujours arbitraires pour ne prendre en compte que ce que les personnels ont effectivement accompli au cours de leur carrière (par exemple l'exercice d'une fonction). La CFDT récusé ces systèmes qui, sous couvert de méritocratie, font perdurer les inégalités et les injustices.

De même, cette reconnaissance doit être décidée par une instance collégiale qui croise les regards d'évaluation, afin de considérer tous les aspects de l'activité professionnelle. Pour la CFDT, la promotion de grade doit servir à reconnaître les contributions individuelles à la marche du service public, et ne pas être un instrument normatif.

Enfin, la promotion de grade doit être accessible à tout agent qui déroule une carrière complète. C'est un des acquis de l'accord PPCR. Si l'accès aux promotions est contingenté, à l'instar de la hors-classe des enseignants par exemple, celles-ci ne servent qu'à constituer une élite au sein des personnels, et se traduisent toujours par des discriminations entre corps et catégories de personnels, et tout particulièrement entre femmes et hommes.



Cadencement unique

Le Sgen-CFDT dénonce depuis longtemps la connexion de l'évaluation et de la promotion d'échelon. Pour les enseignants, le système actuel d'avancement d'échelon différencié (grand choix, choix, ancienneté) est à la fois illisible

et injuste. La perspective d'une promotion d'échelon est pourtant souvent attendue avec impatience car perçue comme étant le seul moyen d'avoir une hausse de pouvoir d'achat. Mais sur l'ensemble d'une carrière, les différences de rémunération peuvent être à la fois considérables et aléatoires, car liées entre autre à la fréquence et à la date de l'inspection.

Voilà pourquoi, au bout du compte, ce système génère incompréhension, frustration, voire colère. C'est une des raisons pour lesquelles le Sgen-CFDT s'est prononcé en faveur de l'accord PPCR, qui pose le principe d'un cadencement unique d'échelon au même rythme pour tous. Longtemps isolé sur ce sujet, il se félicite d'avoir été rejoint dans ses analyses par la FSU et l'Unsa.



Le calendrier

Le calendrier PPCR est pour l'instant respecté. La loi de finances 2016 a été publiée et les différents conseils supérieurs réunis. Les premiers décrets sont en cours de publication pour une mise en œuvre prévue selon les dates ci-dessous.

- Au 1^{er} janvier 2016 : les nouvelles grilles pour les carrières de catégorie B, des infirmier-es et paramédicaux des catégories B et A, ainsi que les personnels sociaux et socio-éducatifs.

- Au 1^{er} janvier 2017 : les nouvelles grilles pour les carrières de catégorie C. Les mesures de l'année 2016 seront rétroactives au 1^{er} janvier.

Les décrets pour les autres catégories A (attachés, enseignants...) seront prochainement discutés pour une mise en œuvre prévue au 1^{er} janvier 2017. La requalification en catégorie A des corps et cadres d'emplois d'assistants de service social sera mise en œuvre à compter de 2018.

Transfert des primes en points

Le transfert « primes points » a été validé. Au Conseil supérieur de la Fonction publique d'État du 8 février, les signataires (CFDT, Unsa, FSU) ont voté favorablement tandis que les non-signataires se sont abstenus (CGT, FO).

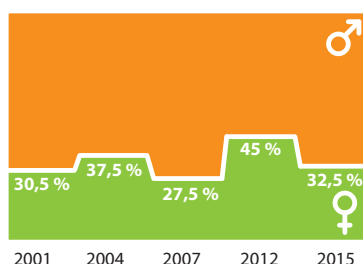
- Pour les A : attribution de 4 points en abattant 167 € de prime, correspondant à 3 points (2017) puis attribution de 5 points en abattant 222 € de primes, correspondant à 4 points (2018).
- Pour les B : attribution de 6 points en abattant 278 € de prime, correspondant à 5 points (2016).
- Pour les C : attribution de 4 points en abattant 167 € de prime, correspondant à 3 points (2017).

Ce transfert fera l'objet d'une ligne spécifique sur le bulletin de salaire et d'une notice explicative complémentaire. Cette intégration s'opère avec la mise en place de nouvelles grilles.

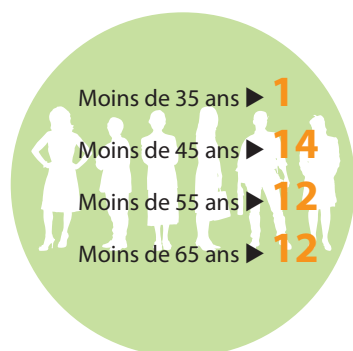


Aix-les-Bains
Du 23 au 27 mai 2016

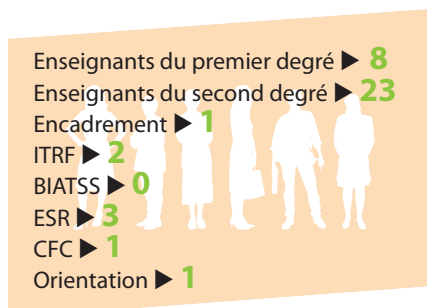
Répartition des femmes et des hommes dans la composition du conseil fédéral



Composition, par âge, des conseillers en 2015



Composition, par catégorie professionnelle, des conseillers en 2015



Onzième congrès fédéral

Le conseil fédéral

Par Martial Crance

Le conseil fédéral (CF), élu au moment du congrès, est l'organe directeur de la fédération. Il est chargé de conduire la politique de la fédération en conformité avec le texte d'orientation adopté par les syndicats au congrès, et de prendre toutes les décisions qui relèvent de ses attributions, lesquelles sont définies par les statuts et le règlement intérieur de la fédération.

Le CF est constitué de quarante membres élus pour quatre ans, dont le mandat est renouvelable. En cas de vacance en cours de mandat, il est procédé à un appel à candidature auprès des syndicats ou du secrétariat fédéral. Les membres proviennent de deux collèges. D'une part, le collège des territoires, composé de trente représentants, présentés par les syndicats. Au premier tour de l'élection, afin de garantir la mixité de l'instance, les candidates et les candidats sont présentés sur deux listes séparées. D'autre part, le collège du CF sortant, composé de dix membres, dont au moins trois femmes, également candidats à la commission exécutive *.

Avant le congrès, les candidatures au CF sont présentées aux syndicats qui votent par mandats.

Pour être candidat au CF, il faut être adhérent à la CFDT depuis au moins trois ans et avoir fait partie d'un organe directeur de syndicat pendant au moins un an.

S'il n'existe pas de profil « type » des conseillers fédéraux, les candidats sont appréciés sur leur engagement dans l'action syndicale locale ou nationale, sur leur connaissance de la « maison » CFDT, sur leur capacité à prendre en compte le caractère généraliste de notre syndicat, sur leur sens du débat et de la prise de responsabilité. Placés au centre névralgique de la fédération, ils sont des acteurs majeurs du Sgen-CFDT.

Cette assemblée se réunit régulièrement – au moins trois jours, cinq fois par an.

Les membres du CF siègent et s'expriment en leur propre nom au sein du conseil : ils disposent de toute l'autonomie de choix et de décision. Tous les votes ont lieu à la majorité simple et par tête, sans mandatement. Le CF est comptable, au travers du rapport d'activité présenté au congrès, de l'ensemble des décisions qu'il a prises durant le mandat.

Par essence, l'organe politique d'une fédération de caractère général comme le Sgen-CFDT se doit d'être à l'image de l'ensemble de nos quatre champs ministériels d'activité, de représenter autant que possible toutes les catégories professionnelles et viser une composition plus conforme à la présence de 70 % de femmes dans notre périmètre syndical. Même si des progrès ont été réalisés dans ce dernier domaine, cet objectif reste encore à atteindre. Le projet de résolution du congrès d'Aix-les-Bains donne mandat au CF pour obtenir rapidement des résultats concrets sur la question de la mixité de nos instances.

* La commission exécutive est chargée, au sein du CF, de mettre en œuvre les décisions prises par celui-ci, de piloter l'activité revendicative et d'animer les instances fédérales et le secrétariat fédéral. Elle rend compte régulièrement de son activité devant le CF.

Rôle des conseillers fédéraux

Ce sont des militants qui exercent l'ensemble des responsabilités prévues par les textes réglementaires de la fédération :

- Ils mettent en œuvre, pendant le mandat, les orientations de la résolution adoptée au moment du congrès.
- Ils conduisent la politique d'action revendicative, débattent et définissent les positions fédérales sur les dossiers d'actualité.

- Ils élisent les militants dans les différentes instances de la fédération (conseils de secteur, commissions).
- Ils valident les listes de candidats aux élections et mandatent les représentants de la fédération dans les instances.
- Ils votent le budget de la fédération et valident les comptes.
- Ils représentent la fédération sur son territoire, ils en sont le porte-parole, et peuvent s'exprimer en son nom.
- Ils respectent les décisions prises démocratiquement et les portent dans leurs actions.



Twitter, le pire et le meilleur des nouveaux médias ! Le pire, parce qu'il inonde les « fils » d'insultes ou d'injures, et qu'il favorise la diffusion des théories complotistes. Le meilleur, car il est un formidable outil de veille et de partage de l'actualité pédagogique, qui permet de rassembler rapidement des informations, de la documentation et des témoignages d'enseignants engagés dans des pratiques pédagogiques « novatrices » !

DITES CLISE !

La tendance montante en ce moment, c'est le partage autour des pratiques de la classe inversée, qui ont été particulièrement valorisées à l'occasion de la semaine de la « classe inversée » fin janvier. Séminaire national, séminaires académiques, ateliers Canopé consacrés à cette modalité pédagogique que *Profession Éducation* avait présentée, dans son numéro d'octobre 2015, en interviewant Marie Soulié (@marie34), enseignante engagée dans cette démarche. Autant d'événements qui

Classe inversée

Suivez la balise #CLISE2016

Par Claudie Paillette



ont été relayés via Twitter sous la balise #CLISE2016. Le congrès de la classe inversée (Clic2016) aura lieu, lui, en juillet.

Mettre à la disposition des élèves des ressources vidéo (leçon, présentation de notions) à visionner avant la classe pour réserver le temps de classe à l'entraînement, à la mise en œuvre d'ateliers coopératifs, à de l'aide individualisée, et tout autre pratique « pédagogique active » – tel est le principe général de la « classe inversée ».

LES TEMPS À L'ENVERS

La classe inversée, c'est donc d'abord inverser l'utilisation des temps de l'élève dans et hors de la classe : il ne s'agit plus pour l'élève de s'exercer chez

Contacts et sites utiles

● À suivre sans modération

@Nipedu
@sebfranc3459
@captainhistoire
@prof2zic
@mathslemoine
@captaingeofery
@trousseauParis
@mathazay

● www.classeinversee.com/presentation/

Petite philosophie de la classe inversée.

● <http://urlz.fr/1wYF>

Généalogie de la classe inversée, avec un regard sur les expériences à l'étranger, sur le site de Canopé.

● <http://urlz.fr/35Mz>

Tout sur la classe inversée : explications, dessins, clips, liens...

● <http://www.laclassinversee.com/>

Ressources et conseils partagés par des enseignants adeptes de la classe inversée.

● www.chrismath.fr/

Une classe inversée, comme le titre du site l'indique, en mathématiques.

lui à la suite de ce qu'il a vu en classe, mais d'appliquer en classe ce qui a été préparé à la maison.

La classe inversée, c'est aussi repenser la relation qui s'instaure entre les élèves, l'enseignant et les savoirs : l'enseignant se positionne comme médiateur plus que comme transmetteur.

La classe inversée, c'est enfin utiliser les technologies numériques pour mettre en œuvre des pédagogies actives qui, elles, ne sont pas nouvelles, mais qu'il faut maîtriser pour permettre aux élèves de s'impliquer dans cette démarche.

UNE (R)ÉVOLUTION PÉDAGOGIQUE ?

Alors la classe inversée est-elle une nouvelle mode pédagogique qui réinvente et recycle des pratiques pédagogiques existantes ou une modalité pédagogique nouvelle qui s'installera durablement ? Pour vous aider à vous informer, *Profession Éducation* a sélectionné quelques comptes Twitter à suivre, et des liens vers des sites présentant la classe inversée et des analyses de ce nouveau modèle pédagogique.

● « Partager la classe inversée », *Cahiers pédagogiques* : <http://urlz.fr/35PH>

● « La classe inversée, un modèle à suivre pour l'école numérique ? », *Éducavox* : <http://urlz.fr/35Np>

Une République sans éducation ?

L'Assemblée nationale vient de voter en première lecture une loi « pour une République numérique »¹.

C'est peu dire que la question de l'éducation est passablement absente de cette loi. Le législateur ayant sans doute estimé qu'il a été suffisamment question de numérique en 2013 dans la loi pour la Refondation

de l'École et dans celle pour l'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR).

Bien que le titre premier de cette loi soit « La circulation des données et du savoir », en réalité il traite surtout de la propriété des données et des droits d'accès, et c'est davantage le champ de la recherche qui est concerné que celui de l'éducation : un éditeur ne peut plus empêcher un chercheur de diffuser librement son travail après un délai de six à douze mois...

Notons quand même une modification de la loi ESR de 2013 : les formations universitaires entièrement en ligne sont désormais « libérées » et peuvent donner lieu à la délivrance de diplômes. Aucune réflexion, donc, dans cette loi sur ce que l'entrée dans l'ère numérique implique en matière d'avancée vers une société apprenante. Ce que les rédacteurs retiennent, c'est avant tout que « En plus d'être une révolution pour nos vies, le numérique est aussi une formi-

dable opportunité de croissance économique »². Quant à l'éducation, il y a déjà deux ministères pour ça...

Certains pourront penser que c'est sans doute mieux ainsi, compte tenu de l'inculture numérique de nos élites et de leur ignorance des questions éducatives.

¹ <http://urlz.fr/35Kz>

² <http://www.gouvernement.fr/action/pour-une-republique-numerique>

ANTOINE CHEREAU

Propos recueillis par Aline Noël

Il fait les « petits dessins » bien connus des militants du Sgen-CFDT, qui font rire ou qui crispent. Justement, un an après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, dessiner comme on respire est-il encore permis ? Une fois n'est pas coutume, c'est avec des mots qu'Antoine Chereau nous livre son point de vue sur la liberté d'expression.



© Antoine Chereau

Devenir dessinateur de presse était-il votre choix initial ?

❶ Pas précisément, car j'ai longtemps été tenté par un métier en rapport avec la musique. Mais gamin, je passais mon temps à dessiner, et adolescent, j'étais un lecteur assidu de *Charlie Hebdo*, *Charlie mensuel*, *L'Écho des savanes*... Ces publications ont révélé un univers nouveau, celui des dessinateurs américains notamment. Arrivait aussi en France un type de dessin de presse, saignant, qui m'a beaucoup plu. À cette époque-là, cependant, je n'imaginais pas pouvoir en vivre. J'ai donc intégré l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art, m'orientant vers le volume. En fait, ma formation initiale est plasticien volume, designer. Mais une opportunité s'est présentée quand j'avais 18-19 ans. J'ai rencontré, lors d'une soirée, deux personnes qui, en voyant mon book, m'ont aiguillé vers l'unité jeunesse de FR3, maison de la radio. J'ai décroché une première commande de dessins et c'est ainsi que j'ai commencé à travailler régulièrement en étant encore étudiant. J'ai été très étonné lors de mon premier contrat, car c'était extrêmement bien payé. Ma seconde chance, c'est que les deux personnes qui m'avaient mis le pied à l'étrier, ont décroché une émission d'actualité quand la gauche est arrivée au pouvoir. Ils m'ont

chargé d'une rubrique hebdomadaire dans laquelle je faisais des dessins politiques sur l'actualité. Mais l'émission s'est arrêtée quand les communistes ont quitté le gouvernement. Je me suis alors tourné vers la presse écrite où j'ai travaillé durant une quinzaine d'années. J'ai très vite, également, été sollicité par les entreprises, en particulier pour faire du dessin en direct. Depuis environ quinze ans, je travaille principalement pour des entreprises.

Quel usage de la liberté d'expression avez-vous pu expérimenter dans votre parcours ?

❷ Avec l'émission de télé, je suis passé par tous les pièges du militantisme, car c'était la voix du parti communiste. Je n'ai pas honte de mes dessins, mais ils étaient très militants. Je n'étais pas spécialement à l'aise dans cette ambiance très à gauche qui assénait des vérités manichéennes, grossières, sur le bien, le mal, le Nord, le Sud, les ouvriers, les patrons... Quant à la presse écrite, selon les titres pour lesquels je travaillais, je savais d'entrée de jeu à quelle clientèle, à quel annonceur, j'avais affaire et donc jusqu'où ma liberté d'expression pouvait aller. Évidemment, elle a été beaucoup plus limitée avec *La Vie française* et *Le Journal des Finances* qu'avec *L'Évènement du jeudi*. Cependant, la liberté d'expression peut aussi être très restreinte là où on s'y attend le moins. Par exemple, avec *L'Étudiant*, j'ai dû allègrement m'autocensurer à cause d'une rédaction en chef qui n'était pas sur la même longueur d'onde que la direction artistique qui me soutenait, et finalement j'ai été remercié par ce journal. Bizarrement, c'est avec les entreprises, quand je fais du dessin en direct, que j'ai la plus grande liberté. Bien sûr, c'est à usage interne, cela ne sort pas de la maison. Néanmoins, j'ai carte blanche. Et j'apprécie de pouvoir travailler pour la CFDT sans être encarté, sans avoir à embrasser un credo politique. Je peux me ficher de Hollande comme de Sarkozy, l'idée est de dénoncer ce qui ne va pas, quelle que soit la couleur politique. Jamais aucun responsable ne m'a reproché un dessin ni dissuadé de répéter une certaine critique. Il y a toujours des grincheux, mais c'est la règle du jeu : un bon dessin, forcément, touche, froisse. Ce que j'aime représenter, c'est « le grand moment de solitude ». Humainement, on en a tous fait l'expérience, face à une situation, un

évènement, un acte... Mes dessins, majoritairement, parlent de ce sentiment. Les figures du dominant et du dominé sont classiques, or la solitude de celui qui exerce le pouvoir va autant m'intéresser, parce qu'au-delà de la figure habituelle du dirigeant en costume, elle permet de saisir l'humain. C'est aussi pourquoi, lors des conventions d'entreprises ou des congrès d'un syndicat comme le Sgen-CFDT, je me mets à la place de tout le monde. Et dans mes autres dessins, je fais le même travail : je me mets à la place de celui qui subit, de celui qui envoie un ordre, de celui qui doit vivre quelque chose qu'il n'a pas forcément envie de vivre... Ce sont tous ces moments de solitude qui m'intéressent : saisir ce qui n'est pas l'immédiate visibilité.

Se censurer en ce moment, je pense que c'est ce qui est en train de nous arriver de pire.

À votre avis, l'attentat contre *Charlie Hebdo* a-t-il changé la donne ? L'humour extrême est-il toujours possible ?

➊ Ce qui est frappant, c'est le nombre de jeunes dessinateurs qui, après l'attentat, n'ont pas osé aller frapper à la porte du journal parce qu'ils avaient peur. Et je peux les comprendre. Ce meurtre collectif est une première. Dans les démocraties occidentales, des artistes, des journalistes sont menacés de mort et vivent sous protection, mais il n'y avait jamais eu de passage à l'acte, hormis contre le cinéaste Theo Van Gogh. Après Charlie, la question s'est posée de savoir s'il fallait continuer à oser ce type d'humour, qui perpétue une tradition de moquerie, très importante en France, mais ultraminoritaire, dans la presse nationale comme à l'étranger, y compris dans des pays démocratiques tels les États-Unis, où les publications undergrounds ne se trouvent pas en kiosque et où l'autocensure

domine. À priori, il ne devrait pas y avoir de limite à l'humour, car si on part du principe qu'on peut vexer quelqu'un, qu'on peut heurter une communauté, etc., on ne fait plus rien. En revanche, je fais une distinction entre moquer quelque chose et tenir un discours haineux. Les profs ont eu à vivre cette situation compliquée d'expliquer la différence entre un spectacle de Dieudonné et une caricature dans *Charlie Hebdo*. Les dessinateurs exécutés étaient irrespectueux, mais ils n'ont jamais appelé au meurtre. Maintenant, certains agitent le principe de responsabilité. Or prendre ses responsabilités (et je le vois dans le monde de l'entreprise), c'est quand on a commis une faute, mais prendre ses responsabilités en amont, c'est-à-dire faire attention aux conséquences, dans certains cas, c'est une façon de dire « ferme ta gueule ». Et se censurer en ce moment, je pense que c'est ce qui est en train de nous arriver de pire. Quand je publie des dessins sur Internet, il m'arrive aujourd'hui d'être obligé d'expliquer aux mal-comprenants. Pour la date anniversaire de l'attentat contre *Charlie Hebdo*, j'ai republié le dessin sur les pigeons¹, mais avec l'explication de texte. Je m'insurgeais contre les bêtises qui, en clamant « pas d'amalgame », niaient certaines évidences. L'amalgame existe forcément puisqu'il y a une racine commune : Daesh se réclame d'une partie du *Coran*, et on ne peut pas dire que ce n'est pas l'Islam, parce que, si, malheureusement, c'est aussi l'Islam. Nier cela, c'est déjà commencer à lâcher du lest. Et pour moi, c'est là que réside le danger : occulter les évidences en croyant obtenir la paix sociale, cela ne marche pas. C'est une chose terrible à voir, une démocratie qui n'arrive pas à se défendre, qui ne met pas assez de conviction pour dire qu'il y a des valeurs sur lesquelles elle ne dérogera jamais.

¹ Cf. le dessin en sommaire page 2.
Et le commentaire d'Antoine Chereau : <http://urlz.fr/37TR>

Retrouvez l'actualité d'Antoine Chereau sur :
• <http://www.antoinechereau.fr/>
• <https://www.facebook.com/antoinechereau.dessinateurdepresse>

MA BIO, PAR ANTOINE CHEREAU

1959

Naissance à Paris du garnement. RAS, tout semble normal.

1977

Entrée à l'École nationale supérieure des arts appliqués et des métiers d'art (Ensaama).

1981

Collaboration hebdomadaire au magazine d'actualité LASER FR3. (Inoubliable expérience !)

1983

Début de piges régulières pour la presse.

1984

Première carte de presse ! La fierté ! Avec le recul... Premier dessin en direct sur un appareil incroyable (l'ancêtre de la palette) : le vidéographe. Cabu me laisse passer un premier dessin pendant l'émission de Polac consacrée aux sectes !

2012

Sortie d'un premier album totalement personnel : *Santé !* (Pixel Fever Edition).

BIBLIO (VRAIMENT NON EXHAUSTIVE)

LA BD EST CHARLIE

Ouvrage collectif vendu au profit des familles des 17 victimes de l'attentat perpétré contre *Charlie Hebdo* en janvier 2015 (Glénat, février 2015).

ENCORE UN PETIT EFFORT !

Album consacré au monde joyeux du travail (Pixel Fever Edition, 2014).

CES INTOLÉRANCES « ORDINAIRES »

Réflexion sur la banalité des racismes, sexismes, violences... Comment les repérer et les combattre. Par Philippe Godard, avec des illustrations d'Antoine Chereau, éditions de la Martinière, 2005.

Retrouvez sur notre site les propos d'Antoine Chereau dans leur intégralité : www.cfdt.fr/entretien-chereau



le salon européen de l'éducation

un événement de la Ligue de l'enseignement

le plus grand SALON
PROFESSIONNEL
DE L'ÉDUCATION



ENTRÉE
GRATUITE
POUR TOUS

le plus grand SALON DE
L'ORIENTATION
DES JEUNES



THÈME À L'HONNEUR :
"FORMATIONS ET MÉTIERS POUR UNE
PLANÈTE DURABLE".



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

ESPACE PROFESSIONNEL EDUCATEC • EDUCATICE
OUVERT DU MÉRREDI 9 AU VENDREDI 11 MARS 2016
BADGE D'ACCÈS GRATUIT : www.educatec-educative.com
Pavillon 21

DU VENDREDI 11 AU LUNDI 14 MARS 2016
9H30-18H00 PARIS EXPO PORTE DE VERSAILLES
www.salon-education.com

Pavillon 5



PARTENAIRES

MAIRIE DE PARIS



assureur militant

